

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DECRET N° 83/015 du 11/01/1983
/MS.S/DGSP/DSAF/SP.2
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans, en tête Monsieur BCUKAKA - OUADIA DANCOU Dévoué Bonaventure.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/LSAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 4 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des fonctions des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 65-50 du 16 Février 1965 fixant le statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant désignation des avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u les procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 30 Mars 1982;

DECRETE

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement/de l'année 1980, les
Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique) dont les noms suivent :

A) ADMINISTRATEUR DE SANTE

Pour le 4ème échelon - A 2ans

Mr.- BOUKAKI COMBILANTOU Dévoué Bonaventure - Direction Générale des
Affaires Sociales à Brazzaville

B) MEDICINS

Pour le 5ème échelon - A 2ans

MM.- DIDUNGA Norbert - Hôpital de Kossendjo
- BOUKINDA François - Centre Médical de Souanké
Mme.- DATSE née GNEKIENY Yvonne - Hôpital Général de Brazzaville
MM.- ENZANZI André - Service de Santé de la Cuvette
- KOUTANA Alphonse - Hôpital A. SICE de Pointe-Noire
- LESABEL - Zaba Jean - Centre Médical d'Impfondo
- MAKITA Antoinette Saturnin - Service de Santé de la Lékoumou
- MAKIZA François - Service de Santé du Pool
- MALILOU Edmond - Hôpital de Loubomo
- NISSAMOU Joseph - Hôpital de Loubomo
- MODILOT-MAHOUKOU Fortuné Prosper - Centre Médical de Mindouli
- MYETE-MOUYCHE Gya Adolphe - Service de Santé de la Bouenza
- MOUELLET Gilbert - Service de Santé du Niari
- NGATILY Thomas - Hôpital de Loutété
- NKAYA Léonard - Hôpital A. SICE de Pointe-Noire
- KIKIEMY Godefroy Appolinaire - FRANCE
- ONDZE-GONDZI Jean Mathieu - Centre Médical de Mossaka
- OUAYENOLLA Bernard - Hôpital de Talangaï

Pour le 6ème échelon - A 2ans

MM.- BEMBA Joseph - Direction de la Médecine Préventive à Brazzaville
- BILONGO-BILONGO Charles - Stage en France
- BILONGAN Marcel - Hôpital A. SICE Pointe-Noire

Pour le 7ème échelon - A 2ans

MM.- IKYE Damase - Hôpital 31 Juillet Owando
- KAYA Boniface - CNPS Loubomo
- KIMBEMBE Simon - Hôpital A. SICE de Pointe-Noire
- LOKO-KABANABANZA Eugène - Hôpital Militaire de Brazzaville
- MABONDZOT Marc - CNPS de Brazzaville
- MBERE Grégoire - Hôpital Général de Brazzaville
- NLATI - BENZE Jean Mathieu - Centre d'Hygiène Scolaire de B/ville

A 30 mois

MM.- GALIBA Jacques - Hôpital Général de Brazzaville
- KICZI Daniel - Stage en France
- LOCKO-MFOUTA Claude Mathieu - Stage en Belgique
- LOINA René Destin - Hôpital Général de Brazzaville
- MANKZA André - en France
- MICHUYOU Daphone - Hôpital A. SICE de Pointe-Noire
- MANKZA - BONGNGO-NSAI Françoise - En Stage en France

MEDECINS (suite)

POUR LE 7°EHELON - A 30 MOIS -

Mr. DEBLO Jean Christophe Stage en France

POUR LE 8°EHELON - A 2 ANS

MM. AMBA-MOUNDELE Bernard Brazzaville
MTEMBA Josué Makélékélé Brazzaville
OSSEBI-DCUNIAM Antoine Tony Assemblée Nationale Populaire

POUR LE 10°EHELON - A 2 ANS

Mr. NZINGOLA Samuel INSSA Brazzaville

3) PHARMACIENS

POUR LE 5°EHELON - A 2 ANS

MM. BOUNGOU Thomas Hopital Général
CUENDE Charles SCCOPHAR Brazzaville
SAMBA Joseph Pharmapro Pte-Noire

POUR LE 6°EHELON - A 2 ANS

MM. HOMBESSA Innocent Laboratoire National Santé Publique
NZENGUI Bayonne Jérémie Mini.Santé Affaires Sociales B/vill

POUR LE 7°EHELON - A 2 ANS

MM. BAVOUIDI Pierre Claude Mat.Blanche GOMES B/ville
Mme MOUKALA née SAMBA Colette Direction des Pharmacies B/ville

POUR LE 9°EHELON - A 2 ANS

Mr. MASSAMBA Simon SCCOPHAR B/ville

ARTICLE 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

A) ADMINISTRATEURS DE SANTE

POUR LE 3°EHELON

Mr. MBIKINA Jean ORGANISATION P.C.T. B/VILLE

POUR LE 4°EHELON

Mr. MAHOUNGOU ACUELE Daniel Secteur Opérationnel n°1

B) MEDECINS

POUR LE 5°EHELON

Mr. DIRATH Grégoire Marie-Joseph Hopital Général B/ville

POUR LE 6°EHELON -

MM. KANIBOUYA Guy Basile Hopital 31 Juillet OWANDO
NKOUA Jean Louis Stage en France

POUR LE 7°EHELON

MM. MANISSA Antoine Stage en France
SILOU-MASSAMBA Jacques Hopital Militaire B/ville
SENGA Joseph Sect.Opérationnel N°8 (Kouli)

M E D I C I N S (suite)

POUR LE 5° ECHELON

Mr. FIEU Antoine Hopital A.SICE Pte-Noire

3° - J U R I S T E S

POUR LE 6° ECHELON

Mr. BIAKONZI Edouard SOCOPHAR B/ville

POUR LE 7° ECHELON

Mr. OBA Jean François LABOR.NAT.SANTE PUBLIQUE

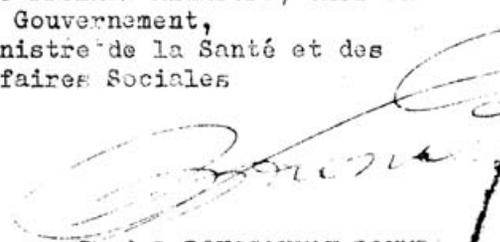
POUR LE 9° ECHELON

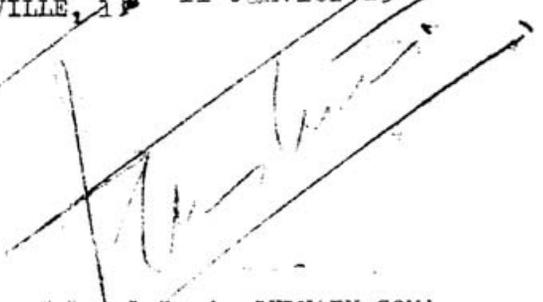
Mr. YALA Fidèle -"- -"-

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera 2/-

BRAZZAVILLE, le 11 Janvier 1983

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

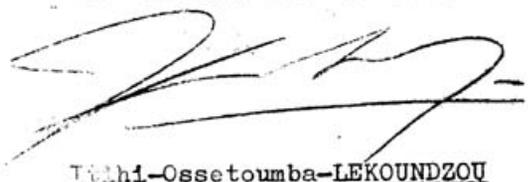

Pierre Daniel BOUSSOUKOU-BOUMB


Michel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MATSIONA


Tshi-Osetoumba-LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.B. 3
- D.C.F. 2
- M.F. 2
- M.S.P.A.S. 2
- D.G.S.F. 62
- Intéressés 62
- S.G.C.M./BC 2